



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/016

portant délégation d'exécution des mesures de polices des opérations funéraires à Madame Charlotte WILLAUME

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-14

Vu le Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la nomination de Madame Charlotte WILLAUME en qualité de gardien-brigadier de police municipale,

Considérant que l'article L 94 qui stipule que les assermentations restent valables tant que les agents de police municipale continuent d'exercer des fonctions d'agents de police municipale ;
Considérant la nécessité d'assurer la protection du cadre de vie et de commissionner un agent pour constater les infractions relatives à l'urbanisme et aux autorisations d'occupation des sols ;

ARRETONS

Article 1 : Madame Charlotte WILLAUME, née le 12 juin 1999 à Verdun (Meuse) gardien brigadier de police municipale, est déléguée, sous la surveillance et responsabilité du Maire, afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements lorsque :

- le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt ;
- fermeture du cercueil et pose de scellés, avec ou sans changement de commune, lorsque le corps est destiné à la crémation ;
- exhumation (d'un ou plusieurs corps), suivie d'une réinhumation, d'une translation et d'une réinhumation ou d'une crémation

Article 2 : Les opérations de surveillance mentionnées ci-dessus donnent droit à des vacations fixées par le maire après avis du Conseil municipal, doublées si lesdites opérations sont effectuées en dehors des horaires fixés par le Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux au tribunal administratif de Dijon

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- M. le préfet de la Côte d'Or
- A l'intéressé
- Archives de la commune de Saint Usage

Fait à Saint-Usage, le 24 mars 2026

Le Maire,



Rachid BOULAHYA

